

22 août 2006

N° 17 – 2006

*Pour toute information complémentaire, appeler :***Godefroy de Colombe** +33 (0)1 46 98 73 50

Directeur des Affaires Publiques

Jim Root +33 (0)1 46 98 72 32

Directeur des Relations Investisseurs

Le recours de Highfields contre SCOR a été rejeté

Le Tribunal fédéral de première instance du Massachusetts (*The United States District Court for the District of Massachusetts*) a rejeté le 16 août 2006 le recours formé par les fonds d'investissement Highfields contre SCOR, sans statuer sur le fond, en raison de l'incapacité des fonds d'investissement Highfields à établir la compétence dudit tribunal.

SCOR a été informé que les fonds d'investissement Highfields avaient intenté une nouvelle action en justice contre SCOR devant la *Superior Court of the State of Massachusetts*, mais SCOR n'a pas encore reçu cette plainte.

SCOR a toujours considéré et continue à considérer que les fonds d'investissement Highfields ont réalisé un investissement hautement profitable dans IRP, et que les fonds d'investissement Highfields n'ont pas de motif légitime de contestation. SCOR a l'intention de se défendre contre toute action nouvelle qui serait intentée, de maintenir ses droits à demander réparation, et d'intenter une action contre les fonds d'investissement Highfields pour les préjudices et les dépenses liées à sa défense contre des poursuites que SCOR juge dépourvues de tout fondement.

Calendrier de communication 2006

Résultats du 1^{er} semestre 2006
Résultats au 3^{ème} trimestre 2006

30 août 2006
8 novembre 2006

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros

22 août 2006

N° 17 – 2006

Certains énoncés contenus dans ce communiqué ont un caractère prévisionnel. Ces énoncés font part des attentes actuelles concernant des événements futurs, celles-ci reposant sur certaines hypothèses, et impliquent toutes les déclarations qui ne sont pas liées directement à un fait historique ou actuel. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toute autre expression de ce genre ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Ces énoncés prévisionnels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une divergence matérielle entre les résultats, la performance, les réalisations ou les prévisions exprimés explicitement ou implicitement dans de tels énoncés et les résultats, la performance, les réalisations ou les prévisions réels de SCOR. De tels facteurs incluent notamment : l'impact de futurs investissements, acquisitions ou cessions, et tous retards, coûts inattendus ou autres problèmes rencontrés dans le cadre de toute transaction de ce type ; la cyclicité du secteur de la réassurance ; des changements au niveau des conditions économiques, en particulier sur nos marchés-clés ; des incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves ; la performance des marchés financiers ; des changements escomptés au niveau des résultats de nos investissements consécutifs à la modification de notre portefeuille d'investissements ou à la modification de notre politique d'investissement ; la fréquence, la gravité et l'évolution d'événements dommageables assurés ; des actes terroristes ou des actes de guerre ; la mortalité et la morbidité ; le renouvellement de polices et le taux de chute ; des changements au niveau des politiques ou des pratiques des agences de notation ; l'abaissement ou la perte d'une ou de plusieurs des notes de solidité financière ou de solvabilité d'une ou de plusieurs de nos filiales ; des changements des niveaux de taux d'intérêt ; des risques politiques dans les pays dans lesquels nous opérons ou dans lesquels nous assurons des risques ; des événements extraordinaires affectant nos clients, tels que les faillites et liquidations ; des risques liés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales ; des changements des taux de change ; des changements législatifs et réglementaires, y compris des changements de principes comptables et des prescriptions fiscales ; et un changement au niveau de la concurrence.

Cette liste n'est pas exhaustive. Des précisions sur ces facteurs de risques et d'incertitude sont données dans le rapport annuel de la société. Nous opérons dans un environnement en constante mutation et devons faire face à l'émergence continue de nouveaux risques. Par mesure de sécurité, les lecteurs sont priés de ne pas placer une confiance aveugle dans les énoncés prévisionnels. Nous ne sommes aucunement obligés de réviser ou de mettre à jour publiquement les énoncés prévisionnels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou dans d'autres circonstances.

SCOR1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
FranceTél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.comRCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros